



Succession suite au décès de mon père.

Par **ANGEL38**, le **29/05/2013** à **14:13**

Bonjour,

mon père est décédé en octobre dernier. Je suis fille unique.

Il vivait avec une femme depuis 30 ans, mais n'était pacsé que depuis 2 ans.

En 2008, ils ont acheté ensemble, par moitié une maison.

Sur son testament il lègue l'usufruit de ses biens à cette femme (donc sa moitié de maison + cptes).

De part le testament j'ai le droit de demander ma part, sans attendre le décès de cette femme. Ce que j'ai fait, par courrier auprès de mon notaire, car je n'ai aucun lien avec elle et de toute façon ne veut en avoir aucun avec moi.

Or, non seulement cette femme m'a empêché de venir récupérer des objets personnels de mon père ; mais elle met tout en oeuvre pour ne pas me verser ma part : elle fait traîner les choses, ne donne pas les documents demandés (depuis décembre), dit qu'elle veut que je paie la moitié des travaux effectués dans la maison du temps de mon père car c'est elle qui les a payé, etc.....

Je voudrais savoir quelle procédure je peux engager afin que cette histoire soit réglée rapidement, car avec son attitude je me demande si elle a vraiment aimé mon père ou s'il lui a simplement servi d'homme à tout faire....dans ce cas, vers qui me tourner et combien cela me coûtera.

Merci de votre réponse

Par **Marion3**, le **29/05/2013** à **19:37**

Bonjour,

Est ce un testament déposé chez Notaire ? La donation a t'elle été fait avant ou après le testament ?

Cdt